



Conférence du 19 mai 2001

**L'ARBRE DES RITES
COMPAGNONNIQUES**

par Jean Philippon
« Bordelais la Constance »
Compagnon cuisinier
des Devoirs Unis

Jean Philippon, « Bordelais la Constance », a été reçu Compagnon cuisinier des Devoirs Unis le 23 avril 1984, à la Cayenne de Lausanne (Suisse).

Durant dix ans, il a effectué un tour de France qui l'a conduit dans de nombreuses villes de France et de Suisse. Sa passion pour l'histoire compagnonnique l'a amené à étudier les archives des cayennes où il a séjourné, ainsi que les archives communales et départementales, mettant ainsi à jour des pièces essentielles. Lors de ses voyages, il a contacté des anciens de toutes sociétés pour recueillir leur témoignage et il a découvert dans les villes et les villages traversés (le plus souvent à pied, comme autrefois!) de multiples traces de la présence des Compagnons dans l'architecture.

Doué d'une mémoire exceptionnelle, il a ainsi rassemblé une documentation très abondante sur l'histoire des sociétés compagnonniques en général et sur la constitution de l'Union Compagnonnique en particulier.



L'ARBRE DES RITES COMPAGNONNIQUES

1. – UN ARBRE.

L'arbre des rites compagnonniques ? Sous ce titre un peu énigmatique, je vais effectivement parler d'un arbre au sens généalogique du terme. Et qui dit arbre, dit aussi racines, ce qui est essentiel pour un Compagnon.

L'arbre des rites, c'est en quelque sorte l'ensemble des arborescences, des branches et des rameaux, qui constituent autant de panachages et de croisements entre les sociétés compagnonniques, qui ont toutes entre elles un lien organique et des ramifications. Partant de la ramure de l'arbre, on distingue à première vue trois grandes familles – celles de Jacques, Soubise et Salomon – qui sont issues d'un tronc commun où s'interpénètrent, pour le former, à la fois la légende, l'histoire et les tableaux de préséance entre les sociétés.

Un regard sur l'arbre des rites nous montre, par exemple, la souche des Compagnons de Maître Jacques d'où sont issus les Compagnons tailleurs de pierre du Devoir, qui se subdivisent structurellement à leur tour en deux branches : les Compagnons Passants tailleurs de pierre *actifs* (jeunes sur le tour de France) et les Anciens Compagnons Passants tailleurs de pierre du Devoir. Ces derniers, pour partie, ont à leur tour adhéré à l'Union Compagnonnique au XIX^e siècle, tandis que les Compagnons Passants tailleurs de pierre de l'*activité* donnaient naissance à un nouveau rameau au XX^e siècle : celui des Compagnons Passants maçons du Devoir, adhérant à l'Association Ouvrière.

Autre exemple : les Compagnons épingliers du Devoir donnent le rameau des Compagnons cloutiers qui eux-mêmes produisent celui des mécaniciens dans le cadre de l'Union Compagnonnique. Ailleurs sur cet arbre, on voit les bourreliers donner naissance aux cordiers tandis que les tanneurs donnent pour leur part naissance (ou plutôt renaissance) aux cordonniers du Devoir, dont une partie adhère à l'Union Compagnonnique, tandis qu'une autre « reste fidèle au Devoir » ; cette dernière se réunit avec les selliers-bourreliers du Devoir et cet ensemble adhère à l'Association ouvrière avant de créer les Compagnons maroquiniers et les Compagnons tapissiers du Devoir.

Cet arbre généalogique, constitué d'un ensemble de filiations, de divorces ou scissions, de réconciliations ou d'unions, est bien analogue à celui d'une famille. Une vue d'ensemble de cet arbre permet à un Compagnon d'aujourd'hui de retrouver ses racines et de se situer ainsi à l'intérieur de son Devoir, où il pratique un rite (le terme recouvrant plusieurs sens : j'en reparlerai).

Aujourd'hui, et d'une façon simplifiée, on peut dire que le Compagnonnage est représenté par trois associations : l'Association ouvrière des Compagnons du Devoir (AOCD), la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment (FCMB) et l'Union Compagnonnique des Compagnons du Tour de France des Devoirs Unis (UC).

Ces trois associations pratiquent des usages, des coutumes, des rites « issus » des trois fondateurs du Compagnonnage : Maître Jacques, le Père Soubise et le Roi Salomon. Ces trois personnages mythiques constituent les racines des trois associations compagnonniques contemporaines. À partir de ces racines, sont nés divers rameaux au XIX^e et au XX^e siècles, qui sont l'Union Compagnonnique, où sont pratiqués les trois rites, puis l'Association Ouvrière, qui pratique les rites de Jacques et de Soubise, et enfin la Fédération Compagnonnique, où sont pratiqués les rites de Salomon (menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté), de Soubise (couvreurs, plombiers, zingueurs et plâtriers) et une fusion de rites, celle des rites de Soubise et de Salomon (charpentiers et maçons-tailleurs de pierre des Devoirs), ainsi que, depuis peu, le rite de Maître Jacques (peintres-vitriers du Devoir)

Aussi, quand on évoque l'arbre des rites, il faut se représenter le sommet de cet arbre, composé des trois associations contemporaines, puis de rameaux, puis d'un tronc commun et enfin de racines. Ces racines sont constituées d'un ensemble de légendes, de traditions, de mythes. Ce légendaire inspire les rites, qu'il s'agisse des épisodes liés à la construction du temple de Salomon, à l'Égypte, aux croisades et aux Templiers, ou encore de la tradition chrétienne, de la vie du Christ et de la construction des cathédrales.

Ce fonds légendaire permet de comprendre l'origine de nombreux rites, au sens d'« usages rituels », c'est-à-dire de « manières de faire ». Lorsque ces usages rythment le comportement des Compagnons d'une société lors de différentes cérémonies (les reconnaissances, les entrées de chambre, la réception, etc.) et lorsqu'ils se retrouvent dans d'autres sociétés de métiers à l'occasion de ces mêmes cérémonies, ils définissent un « rite » au sens large, même si chaque société comporte une certaine identité due au métier, au vocabulaire, et à des usages particuliers, qui



Salomon ordonnant la construction du Temple sur le mont Moria.

Détail d'une lithographie d'Agricol Perdiguier (1863).

permettent de ne pas la confondre avec une autre. On parlera donc, par exemple, du « rite de Soubise », sachant que celui-ci comporte, ou plutôt fédère, des sociétés différentes : celles des charpentiers du Devoir, celle des couvreurs du Devoir et celle des plâtriers du Devoir. Chacune possède son « patrimoine rituel » particulier, mais toutes trois ont en commun des usages caractéristiques qu'on ne retrouve pas, ou peu, dans les autres « familles rituelles ».

Évoquer l'arbre des rites, c'est aborder le rite selon trois niveaux de lecture. D'abord un niveau légendaire et fondateur, ensuite un niveau organisationnel (celui qui permet d'expliquer pourquoi et comment certaines sociétés ont pu établir des liens entre elles) et enfin un niveau historique qui constitue la partie émergée du Compagnonnage.

2. – DES RACINES.

Il est une source mythique en même temps qu'historique que reconnaissent à peu près toutes les sociétés : c'est la construction du temple de Salomon. Un rite en particulier va privilégier cette fondation, c'est le Devoir de Liberté et ses sociétés anciennes : celle des Compagnons tailleurs de pierre Étrangers et celle des Compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté (ou Gavots). La construction du temple de Salomon est un épisode historique que, notamment, les Compagnons

La construction du Temple de Salomon.

Détail d'une lithographie de Raphaël Ribière,
Compagnon Passant plâtrier du Devoir (vers 1860).



de ces sociétés se sont *appropriés*. Dès lors, en ce qui les concerne, l'épisode historique devient légendaire ou plutôt mythique puisqu'il est censé expliquer pourquoi et comment elles se sont constituées.

Un regard sur le long passé mi-légendaire, mi-historique qui suit la construction du Temple nous permet de constater qu'il s'y dégage deux périodes : l'une comprise entre le temps des origines jusqu'au V^e siècle après J.-C. et une deuxième période qui commence après cette époque. Ces périodes, au cours desquelles s'insèrent les dates de fondation des corps compagnonniques, sont définies dans le tableau des rangs de préséance. Le plus connu est celui de 1807 pour les Compagnons du Devoir, mais il y en eut plusieurs autres, qui furent autant de tentatives de définir un rang, un ordre de préséance entre les différents corps de métiers. Bien entendu, chaque corps avait sa propre date de fondation, qui ne coïncidait pas forcément avec celle que lui donnait tel ou tel autre corps.

Quoi qu'il en soit, ces tableaux établissent une chronologie dans l'apparition des sociétés compagnonniques. Que cette chronologie soit réelle ou imaginaire, peu importe au fond (il est vraisemblable qu'elle est largement non-historique en ce qui les concerne) ; ce qui compte, en fait, c'est que cette chronologie coïncide avec des faits marquants et bien réels de l'histoire humaine, auxquels les Compagnons vont se référer pour donner un sens, tenter d'expliquer la raison d'être de telle ou telle pratique rituelle ou de tel ou tel personnage. L'histoire de l'Humanité vient ainsi justifier *a posteriori* l'histoire de petites sociétés humaines caractérisées par des usages identitaires aux origines lointaines et incertaines.

Ces périodes de références sont, tout d'abord, la haute antiquité de la Palestine : moins 1000 avant J.-C. (parfois au-delà encore). C'est la période de référence des sociétés qui se disent d'origine « judaïque » ou « hébraïque ». Le X^e siècle avant J.-C., c'est évidemment le siècle au cours duquel règne Salomon et où s'édifie, sous ses ordres, le temple de Jérusalem. Il était inévitable qu'une telle référence historique servît de fondement à des compagnonnages de bâtisseurs.

Tableau général groupant tous les Corps d'état, tels qu'ils ont été les Compagnons passants du Devoir.

Fondation	Désignation des Corps d'état	Droit de passe	Détail	Classe	f
558	Tailleurs de pierre Compagnons passants. Après Jésus-Christ.	1 ^{er}	Le corps pris uniquement	1407	8.
560	Charpentiers de haute stature, le corps a été en défauts par suite au 11 ^e 2 ^{me} rang	2	Sous Jacques Clotaire, fondateur des Compagnons et dans le royaume de	1409	8.
570	Menuisiers	3	Certain premier fil	1480	ble
570	Serruriers	4	De Clovis et de Clovis	1520	ble
1330	Tanneurs et Corroyeurs	5	Clotaire	1330	ble
1330	Tentiers ou Drap	6		1609	ble

Une autre période est comprise entre moins 1000 avant J.-C. et le V^e siècle après J.-C. C'est, en gros, l'antiquité romaine, la période « païenne », celle de l'Empire romain, du moins pour ses derniers siècles.

Ensuite, va se produire la chute de l'Empire romain, l'invasion des Francs, Clovis et la naissance de la France chrétienne (V^e-VI^e siècles). Or il est curieux de constater que le tableau de 1807 introduit un parallélisme entre des périodes similaires *avant et après* Jésus-Christ. Ainsi, les tailleurs de pierre apparaissent en 558 avant J.-C. tandis que les charpentiers se forment en 560 après J.-C. et les menuisiers et serruriers en 570, également après J.-C. Il est d'autres tableaux qui donnent ces dates avant et après J.-C. *pour ces quatre corps*, comme s'ils avaient disparu au cours d'un millénaire puis s'étaient reformés. Cette insistance autour du VI^e siècle pourrait s'expliquer par une double référence : l'une aux *collegia fabrorum*, ces fameux collèges d'artisans romains fondés par Numa Pompilius qui régna de 715 à 672 avant J.-C. ; l'autre à celle des débuts de la monarchie chrétienne avec Clovis, roi de 481 à 511. Le tableau de 1807 étant une tentative d'asseoir par l'histoire humaine et non plus légendaire la légitimité des corporations du Devoir, il est fort possible que des Compagnons aient cherché des « preuves » de leurs lointaines origines dans des livres d'histoire, au besoin en « arrondissant » un peu les dates.

Quoi qu'il en soit, ces corps, censés émerger ou réapparaître aux premiers temps des rois francs, vont être considérés comme les corps fondateurs de tous les autres. Or l'époque où la Gaule devient le pays des rois francs, c'est en quelque sorte l'époque où la Gaule devient la *France*. Et cette naissance de la France – même si les choses sont un peu plus complexes sur le plan historique – marque à son tour un « temps fort » pour l'histoire des Compagnons *du tour de France*, car elle situe le cadre de leur itinérance. Peu importe qu'il s'agisse d'une réalité ou non, peu importe que cette « explication » soit tardive (le tableau de préséance le plus ancien semble bien être celui de 1807, donc très postérieur à la naissance des sociétés compagnonniques). Ce qui importe, c'est de comprendre les ressorts de la pensée des Compagnons du début du XIX^e siècle, époque post-révolutionnaire, plus rationnelle, où les ouvriers lisent davantage et commencent à se référer à des faits réels pour situer dans l'Histoire ce qui était jusqu'à présent propagé par la légende. L'enjeu est de légitimer l'origine de leur société et de la situer par rapport aux autres.

Détail d'un tableau de préséance situant la fondation des Compagnons Passants tailleurs de pierre, des menuisiers et des serruriers au VI^e siècle après J.-C. « sous Jacques d'Orléans et sous le règne de Clotaire premier, fils de Clovis ».

Manuscrit du XIX^e siècle, coll. J. Philippon.

3. – LES BRANCHES FORMENT DES RAMEAUX, DES TEMPLIERS AUX TOURS D'ORLÉANS.

Continuons la lecture du tableau de préséance. Après le VI^e siècle, il n'y a plus de fondation de nouveaux corps. Puis on arrive au XII^e siècle, avec les chapeliers, qui se disaient fondés par les Templiers (en 1113). On entre dans un autre « temps fort » : celui de l'ordre du Temple, des bâtisseurs de cathédrales, de l'épopée chevaleresque, des croisades en Terre Sainte et donc, à nouveau, de la redécouverte du temple de Salomon par les Templiers. C'est le temps de la chrétienté médiévale.

Apparaissent ensuite une série de sociétés aux dates de fondation variables, mais, globalement, qui se situent à la fin du Moyen-Âge, à partir du XIV^e siècle : en 1300 ou 1330, les Compagnons tanneurs-corroyeurs du Devoir, en 1345, les Compagnons bonnetiers, puis les Compagnons tondeurs de draps, qui vont reconnaître les Compagnons culottiers, qui eux-mêmes vont reconnaître les Compagnons blanchers-chamoiseurs. Apparaissent aussi les Compagnons épingliers qui reconnaissent les taillandiers, les selliers, les cloutiers. On remarquera qu'aux corps d'origine, qui étaient ceux du bâtiment (tailleurs de pierre, charpentiers, menuisiers et serruriers) se sont ajoutés des métiers de boutique, d'atelier ; il s'agit peut-être d'un écho bien réel de l'importance désormais donnée aux cités. Mais surtout, tous ces nouveaux corps sont censés apparaître entre 1300 et 1374, période qui correspond à un autre « temps fort », celui de la destruction de l'ordre du Temple.

Le supplice des Templiers sur le bûcher
en 1314.

Détail d'une lithographie des Compagnons toiliers
du Devoir (vers 1850).



Cet épisode, les Compagnons se l'approprient, l'intègrent dans leur propre histoire et lui donnent la dimension d'un mythe fondateur et fédérateur. Que représente la fin des Templiers pour les Compagnons ? La destruction d'un ordre créateur ou bienfaiteur des Compagnons, la fin des gardiens du temple de Salomon, à cause d'un roi fourbe et puissant, qui fait brûler vif leur dernier grand maître, Jacques de Molay, en 1314. L'injustice constitue dès lors un motif fédérateur – sans doute

tardif (XIX^e siècle) – pour les Compagnons du Devoir du rite de Maître Jacques, lorsque ce dernier a été assimilé à Jacques de Molay. Sa fin tragique symbolise le Compagnon qui préfère mourir persécuté, comme un martyr, plutôt que de parjurer son Devoir.

Au XV^e siècle ne se situent pas de nouvelles naissances ou reconnaissances de sociétés. En revanche ce siècle est celui d'un mythe d'un impact considérable : celui de la scission des tours d'Orléans. C'est le récit de la construction des tours de la cathédrale d'Orléans, au cours de laquelle éclate une grève, intervient la justice et où Maître Jacques et le Père Soubise procèdent à une réforme du rite originel des Compagnons fondé sur la « loi judaïque », pour lui donner un caractère chrétien affirmé. Le mythe se lit différemment selon la position des acteurs du conflit : pour les Compagnons du Devoir, il y a scission, donc rupture, trahison, révolte de la part des Gavots, qui se réclament des règles de Salomon, tandis que pour ces derniers, les traîtres sont les Devoirants, qui ont rompu avec les règles de leurs ancêtres en s'asservissant à l'Église et aux puissants. Il en résultera des querelles tenaces, les descendants (supposés) des uns et des autres payant de siècle en siècle les fautes de leurs pères.



La scission des Compagnons lors de la construction des tours de la cathédrale d'Orléans en 1401.

Détail d'une lithographie d'Agricol Perdiguier (1863).

Sur le plan historique, existe-t-il une confirmation de cet épisode à cette époque ? Il n'a rien été retrouvé à ce sujet. Sans doute avec un décalage d'un ou deux siècles faut-il y voir un écho des guerres de religion qui divisèrent la France et donc aussi, sans nul doute, les Compagnons. On remarquera aussi que cette date de 1401, ou disons plus largement le XV^e siècle, marque la fin de la construction des grandes cathédrales, ce qui a pu être interprété, bien plus tard, à la lecture des livres d'histoire ou d'architecture, comme la fin d'une époque, la fin de l'épopée des constructeurs de cathédrales. Il y a là aussi l'idée d'une rupture avec un Moyen Âge chrétien et l'entrée dans une autre ère.

4. – QUAND LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE SONT EN DISCORDANCE.

Notons bien, dès à présent, que ce parcours chronologique sur l'arbre des rites est tantôt en concordance probable avec des réalités historiques, qu'elles soient réellement contemporaines de l'apparition de certains corps ou « réutilisées » postérieurement pour en expliquer la naissance, tantôt en complet décalage avec l'histoire. Ainsi en est-il des deux fondateurs Jacques et Soubise, qui sont à la fois associés à la construction du temple de Salomon, dix siècles avant J.-C., tantôt associés à la scission des tours d'Orléans (XV^e siècle après J.-C.).

En ce qui concerne, enfin, la « vérification » des actes de naissance des corps compagnonniques sur le plan historique, à travers des archives authentiques (procès-verbaux de police, par exemple), on est, là encore, en décalage avec les données des tableaux de préséance. Ainsi, les premières traces certaines de l'existence de menuisiers Gavots ne remontent pas au-delà de la fin du XVII^e siècle. Il en est de même de la dénomination « Devoir » appliquée à des Compagnons (milieu XVII^e siècle). Quant aux personnages de Jacques et de Soubise, ils n'apparaissent – sous forme de noms seulement – guère avant le milieu du XVIII^e siècle. Bien entendu, les sources historiques étant presque toutes des sources policières et judiciaires, elles ne prouvent qu'une chose : qu'à une certaine date, un ou des Compagnons de tel ou tel métier se font arrêter et condamner. Cela permet, certes, de prouver leur existence à cette date, mais n'interdit pas de penser que leur société, leur « Devoir », existait antérieurement. Il ne reste plus qu'à trouver les pièces d'archives qui permettront de le prouver.

À l'inverse, ces archives permettent de constater l'existence de Compagnons du Devoir au sein de certains métiers avant les dates de fondation figurant sur les tableaux de préséance. Ainsi en est-il, par exemple, des selliers et des couteliers, mentionnés dans la Sentence de la Sorbonne en 1655 mais que le tableau de 1807 ne fait apparaître qu'en 1703.

Enfin, on remarque l'absence de compagnonnages pourtant bien réels, attestés aux XVII^e-XVIII^e siècles, mais disparus à l'époque où les tableaux de préséance sont rédigés (XIX^e siècle). Les autres corps s'en souvenaient peut-être, mais ces sociétés éteintes n'avaient pas de rôle à jouer dans la nouvelle architecture rituelle composée pour légitimer les sociétés existantes. Ainsi en fut-il des Compagnons tailleurs d'habit et des boursiers-culottiers dont l'existence est pourtant attestée avant la Révolution.

Mais, quelles que soient les incertitudes liées à telle ou telle date de fondation, il est incontestable que le XVIII^e siècle correspond à une période désormais « historique » et non plus mythique pour la quasi totalité des corps compagnonniques. Les documents sont beaucoup plus nombreux qu'aux siècles précédents, et ils attestent l'existence des Compagnons figurant sur les tableaux de préséance. À cet égard, les archives de police et les archives judiciaires constituent des sources irréfutables.

5. – ALLIANCES ET MÉSALLIANCES AU XVIII^e SIÈCLE.

Le XVIII^e siècle est une période intéressante car elle est le théâtre de « naissances illégitimes ». En effet, certains corps sont bien issus d'autres sociétés, par transmission du Devoir, mais pour diverses raisons, cette filiation est jugée irrégulière par tout ou partie des autres sociétés du Devoir. Ces nouveaux corps sont donc partiellement « reconnus » comme enfants de Maître Jacques ou du Père Soubise. Parfois, il faut plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années, avant que tout cela se régularise.

Ainsi les couvreurs et les plâtriers auraient été fondés une trentaine d'années avant leur reconnaissance par les charpentiers du rite de Soubise (en 1797 nous indique le tableau). Autre cas : celui des toiliers, ou tisserands, fondés par des menuisiers de Narbonne en 1775, mais reniés par leur corporation et par les autres sociétés du Devoir, car ni l'ensemble des chambres de menuisiers (le « tour de France ») ni les autres corps n'avaient été consultés au préalable. C'est aussi à la fin du XVIII^e siècle que les maréchaux-ferrants font leur entrée dans le Devoir, mais, là encore, cette naissance est contestée par les autres corps.

On constate donc que c'est à la fin de l'Ancien Régime que se met en place un système d'alliances, de reconnaissances, de filiations, qui correspond au besoin de fédérer des corps jusqu'alors plus ou moins autonomes. Pourquoi ? Parce que les sociétés « non du Devoir » (les tailleurs de pierre Étrangers et les menuisiers-serruriers Gavots) sont devenues de sérieuses concurrentes en un siècle, sur le marché du travail, mais aussi parce que leurs membres sont désormais nombreux et bien implantés dans de nombreuses villes. Cette époque porte déjà en germe tous les conflits qui vont ensanglanter le siècle suivant.

À la charnière de deux époques : la Révolution française. Dix années de troubles politiques, religieux, sociaux, ont eu nécessairement des répercussions sur le Compagnonnage. Certaines sociétés s'éteignent au cours de cette période. D'autres fusionnent : ainsi les quatre sociétés distinctes de Compagnons fondeurs, ferblantiers, couteliers et poêliers n'en forment désormais plus qu'une, connue sous le nom de « Quatre corps ». C'est probablement la diminution de leurs effectifs et le besoin de disposer de relais communs (de « faire mère ensemble », selon l'expression des Compagnons), qui a conduit à cette fusion.

6. – LE XIX^e SIÈCLE OU L'ÈRE CONFUSE DES SCISSIONS ET DES RECONNAISSANCES.

À l'issue de la période révolutionnaire, le Compagnonnage, qui n'avait pourtant jamais cessé d'être interdit, à cause de ses excès, grèves et rixes, reprend un nouvel essor. Des sociétés nouvelles viennent former de nouveaux rameaux sur l'arbre des rites : celles des sabotiers du Devoir (1809 ?), des cordonniers du Devoir (1807), des boulangers du Devoir (1811), des tisseurs-ferrandiniers du Devoir (1831). Apparaissent aussi des sociétés issues de scissions de corps existants. Certaines de ces sociétés dissidentes vont soit se considérer comme émancipées du



Compagnons et leurs attributs (cane et couleurs) au XIX^e siècle.

Lithographie d'Agricol Perdiguer (vers 1860).
Musée du Compagnonnage, Tours.

Compagnonnage (c'est le cas, par exemple, de la Société de l'Union des Travailleurs du tour de France), soit se considérer comme des sociétés compagnonniques, mais en se plaçant sous la bannière d'un autre fondateur mythique et adopter son rite.

Il s'agit pour la plupart de sociétés de rite salomonien : des charpentiers, des couvreurs, des tonneliers-foudriers (les « Brocs »), des boulangers, des cordonniers, toutes dites « du Devoir de Liberté », mais plus indépendantes les unes des autres que celles qui sont présentes au sein du Devoir. De plus, elles sont tardivement, voire pas du tout, reconnues par les plus anciens corps de Salomon : les tailleurs de pierre Étrangers et les menuisiers et serruriers Gavots. Ces nouvelles sociétés du Devoir de Liberté se créent entre 1804 et 1850, et même encore plus tard. Quelques-unes n'ont eu qu'une courte durée d'existence. De 3 corporations au début du XIX^e siècle, on passe à 9 autour de 1850, mais elles ne sont pas liées entre elles comme celles qui composent le Devoir. En l'occurrence, les corps qui se disent du Devoir de Liberté le font plus par réaction contre le Devoir qu'avec le sentiment d'appartenir à un groupe homogène et structuré.

La constitution en cascade de ces nouveaux compagnonnages, aussi bien du Devoir que du Devoir de Liberté, a entraîné des querelles, des rixes, des reconnaissances ou des refus de reconnaissances, des mises à l'épreuve, des adoptions, le tout dans le plus complet désordre. Certaines sociétés du Devoir attendent dix ans pour être adoptées par une



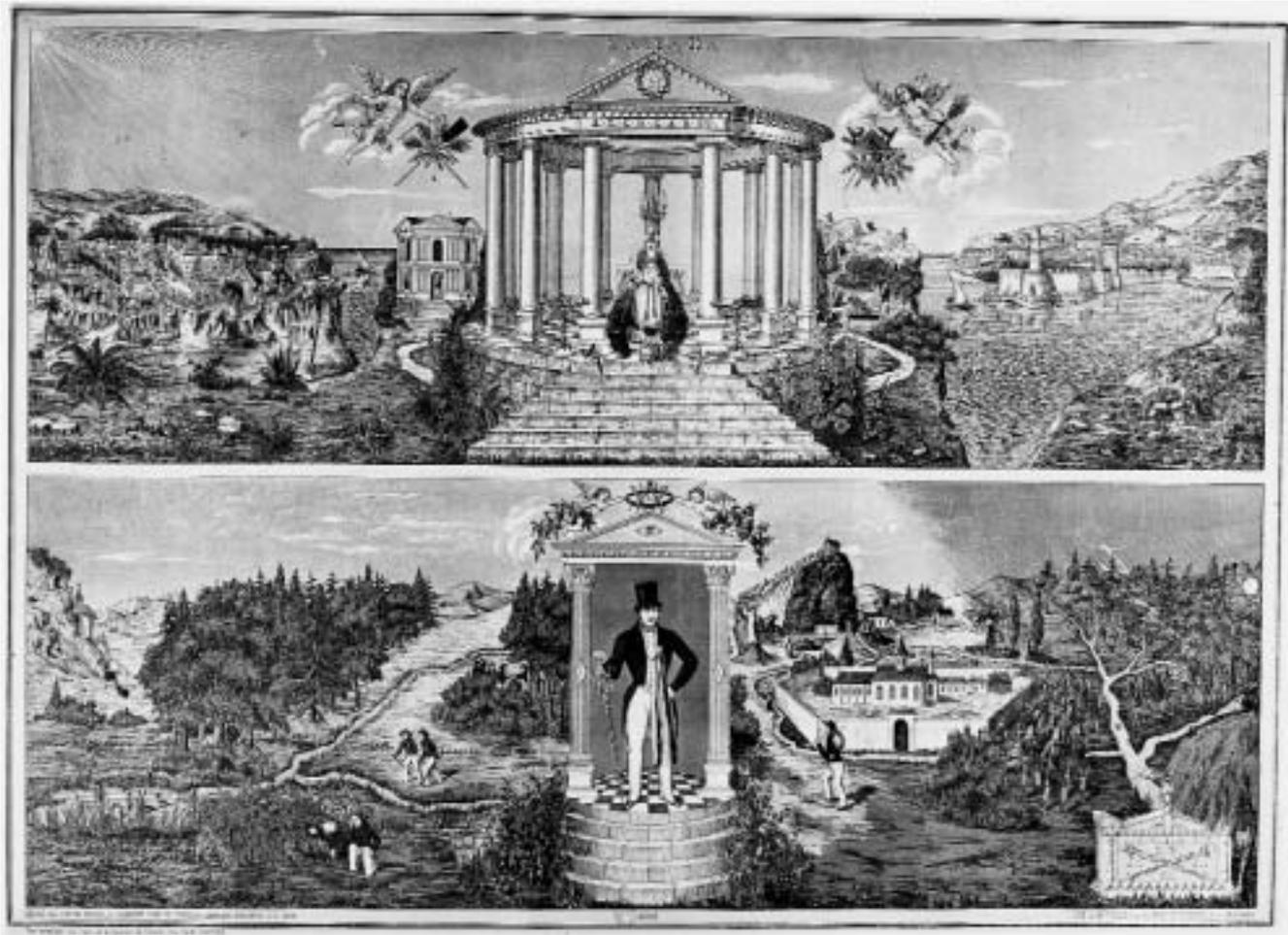
autre et reconnues par une partie des autres corps : c'est le cas des tisseurs-ferrandiers, nés en 1831 mais adoptés en 1841 par les selliers-carrossiers et reconnus par les blanchers-chamoiseurs, les vanniers, les teinturiers, les chapeliers, les cordiers, les tanneurs-corroyeurs et les tondeurs de drap. Mais les autres corps du Devoir ne les reconnaissent pas tous encore à cette date. Il faudra beaucoup plus longtemps aux cordonniers, nés en 1808, pour intégrer le Devoir puisque ce sera seulement en 1850 qu'ils seront reconnus par les tondeurs de drap. Peu à peu les autres corps suivront. Même situation pour les boulangers : fondés en 1811, il leur faudra attendre 1860 pour que trois corps seulement acceptent de les reconnaître : les tondeurs de drap, les blanchers-chamoiseurs et les cordonniers-bottiers.

Le XIX^e siècle constitue également une période au cours de laquelle le Compagnonnage se montre réceptif aux événements les plus récents de l'histoire de France. Ainsi, les campagnes militaires en Égypte conduites par Bonaparte ont certainement influencé la symbolique du nouveau compagnonnage des charpentiers du Devoir de Liberté. Les pyramides, œuvres grandioses du génie humain, vont donc faire leur apparition dans l'iconographie de cette époque. En même temps, elles vont constituer une nouvelle origine légendaire, distincte de celles du temple de Salomon et des tours d'Orléans.

Au sein du Devoir, cette multiplicité d'origines (temple de Salomon, Templiers, Tours d'Orléans, etc.) n'apparaît pas satisfaisante et demeure source de contestations. Le tableau de 1807 n'a rien réglé des querelles de préséances et bon nombre de corps continuent à produire

Brevet de Compagnon charpentier du Devoir de Liberté, au grade d'Initié (vers 1860).

À gauche, les pyramides d'Égypte voisinent avec le Temple de Salomon.



Lithographie allégorique des Compagnons boulangers du Devoir, associant plusieurs sources légendaires du Devoir : le Temple de Salomon, Maître Jacques, la Sainte-Baume, des éléments chrétiens et maçonniques, etc. (vers 1860).

des titres de fondation différents. Si bien qu'en 1821, les Compagnons tanneurs-corroyeurs décident de commander une assemblée générale de tous les corps du Devoir et les invitent à rechercher dans leurs archives les titres qui ont pu échapper aux troubles de la Révolution. À défaut de pièces probantes, ils recommandent aux corporations de se fier à la mémoire des plus anciens et des plus éclairés, qui se souviendraient de l'ordre qui régnait avant 1789, c'est-à-dire une trentaine d'années auparavant. Les tanneurs proposent également de s'appuyer sur les procès-verbaux d'assemblées générales les plus anciens, en un temps où chaque corps connaissait son rang et signait à la place qui était la sienne. Dès 1821 on perçoit donc la nostalgie d'un temps heureux, celui d'avant la Révolution, où tout était (du moins le pensait-on) ordonné, pacifique et admis d'un commun accord alors que ce n'est plus le cas aujourd'hui, chaque corps ou presque étant en guerre avec son voisin au sein même du Devoir.

7. – LES JEUNES « ACTIFS » ET LES ANCIENS « REMERCIÉS ».

Ces querelles vont, comme on le sait, pousser bon nombre de Compagnons à réagir pour les faire cesser. Perdiguier est le plus connu de ces



apôtres de la paix, mais il y en eut d'autres. Leurs idées, leurs écrits, ont peu à peu aidé les sociétés d'anciens Compagnons à se réunir pour en former de nouvelles, composées de membres de corporations différentes.

Avant d'aller plus loin, il faut rappeler quelle était la structure traditionnelle des compagnonnages. Une société de Compagnons, c'est une société d'ouvriers d'une même corporation, c'est-à-dire d'un même métier. Chacune des 31 sociétés du Devoir (Jacques et Soubise) et des 6 sociétés du rite de Salomon possède un réseau de sièges dans des villes qui constituent le tour de France. Ce ne sont pas forcément les mêmes d'un corps à un autre.

Dans ces villes, chaque société se compose de deux groupes de Compagnons. D'une part, le corps « actif », ou « l'activité » et, d'autre part, le corps des anciens, des Compagnons « remerciés ». Le remerciement était autrefois un acte important dans la vie du Compagnon. Après qu'il eut fait son tour de France dans sa jeunesse, il se mariait ou s'établissait à son compte, et à ce moment-là il remerciait sa société. Il partait *en règle*, quittait la société qui l'avait accueilli durant ses années d'itinérance. Elle ne lui devait plus rien et lui n'avait plus à contribuer à ses charges. Et surtout, il n'avait plus la capacité de recevoir d'autres Compagnons.

Or, au milieu du XIX^e siècle, l'activité de certaines sociétés décline à grande vitesse du fait de divers facteurs, dont l'industrialisation (la machine à vapeur et la chimie) et l'évolution des mentalités. Elle décline

Certificat de remerciement
d'un Compagnon Passant charpentier
du Devoir (1855).

tant que dans certaines villes, il ne va plus exister de jeunes mais seulement des anciens, des Compagnons remerciés, lesquels ne peuvent plus pratiquer les rites de leur société.

8. – LE RÔLE DES SOCIÉTÉS D'ANCIENS COMPAGNONS.

En 1864, à Lyon, des anciens prennent conscience du péril qui menace leur société et le Compagnonnage tout entier. Ils constatent que les divisions internes aux Devoirs les ont considérablement affaiblis depuis plus d'un demi-siècle, que les jeunes se détournent du Compagnonnage, que de nouvelles corporations, nées de l'industrie, voudraient pourtant s'intégrer à celui-ci mais que les autres corps les repoussent. Les anciens en arrivent donc au constat suivant : le système du remerciement prive une activité moribonde d'un appui indispensable, d'autant plus nécessaire que les jeunes ne sont plus assez nombreux et capables de diriger leur société, vues les charges croissantes qui pèsent toujours sur les mêmes. Les anciens proposent de les assister et de s'unir à eux pour continuer à leur fournir non seulement un appui moral mais financier, car une société de compagnonnage a aussi un rôle social, d'assistance mutuelle, qui ne peut être efficace que si les cotisants sont nombreux. Tel était, en résumé, le programme d'un groupe d'anciens Compagnons remerciés de Lyon, qui voulaient régénérer le Compagnonnage.

L'idée fait son chemin et, après 1864, prend corps dans de nombreuses villes de France. Des sociétés d'anciens Compagnons réunis, c'est-à-dire de différentes corporations, se constituent un peu partout. C'est une nouveauté, quelque chose de révolutionnaire, car au sein de ces sociétés voisinent d'anciens Compagnons du Devoir de corps jadis ennemis et même d'anciens Compagnons du Devoir de Liberté.

Illustration p. 113 :
Règlement de la Société des anciens
Compagnons de tous les Devoirs
réunis de Blois (6 juin 1880).
Musée du Compagnonnage, Tours.

9. – L'UNION COMPAGNONNIQUE : UNE NOUVELLE ET ROBUSTE BRANCHE.

Apparaît alors Lucien Blanc, ancien Compagnon bourrelier du Devoir, qui va fédérer toutes ces sociétés d'anciens jusqu'alors sans lien entre elles. En 1874 se met en place la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis, qui aboutira, en 1889, à l'Union Compagnonnique, l'un des trois mouvements d'aujourd'hui.

L'apparition de ces sociétés d'anciens Compagnons réunis va bouleverser l'ordonnancement de l'arbre des rites. Alors que, jusqu'à présent, le Compagnonnage était uniquement articulé à partir de sociétés de jeunes d'un même métier, désormais va s'intégrer à cet arbre des sociétés d'anciens Compagnons de différents métiers, y compris de métiers tout justes reconnus au sein de leur propre Devoir.

Évidemment, ce « brouillage des cartes » entraîne une réaction de la part de ceux qui estiment ce voisinage incongru. Ainsi naît en 1880 le mouvement du « Ralliement des Compagnons restés fidèles au Devoir », qui s'illustre notamment à travers son fondateur, Jules Delhomme,

Fédération
Compagnonnique
Société des anciens Compagnons
de tous les devoirs réunis.
de la Ville de Blois

Règlement de la Société

Article 1^{er}

Les compagnons en se formant en société comprenant toute l'importance de leur devoir et tous les services qu'ils peuvent rendre à leurs frères malheureux, déclarent sur la foi du serment qu'ils ont prononcé à leur réception de Compagnons, accepter toutes les conséquences du présent Règlement et s'aider mutuellement de pratiquer les lois saintes et sacrées de la fraternité Compagnonne.

Article 2

La société se compose exclusivement de Compagnons, tous les devoirs, toutes les corporations compagnonniques y seront admises sans distinction à la condition d'être reconnus et présentés comme tels par les

Maître Jacques (alias Jacques de Molay) s'entretenant avec le Père Soubise à la Sainte-Baume, au retour des Croisades.

Détail d'une lithographie de Robert, Compagnon vitrier du Devoir (1912).



un Compagnon cordier, et Jules Boudin, un Compagnon tisseur, rédacteur du journal *Le Ralliement*. Ce mouvement va coïncider avec la renaissance, ou plutôt la réactivation, des grands mythes fondateurs du Devoir. C'est ainsi que celui de Jacques de Molay, assimilé à Maître Jacques, celui qui préfère la mort plutôt que de renier son serment, retrouve un nouvel essor à la fin d'un XIX^e siècle marqué par la « trahison » de ceux qui pactisent avec l'ennemi. Les tenants du Ralliement trouvent en la personne de Jacques de Molay un mythe fédérateur, pour tous ceux qui veulent « rester fidèles au Devoir ». L'iconographie de cette époque va notamment associer Jacques de Molay et le père Soubise, s'entretenant l'un avec l'autre au retour des croisades (comme dans la lithographie du Compagnon vitrier Robert).



Agricol Perdiguier (1805-1875).

À l'inverse, le mouvement fédéral dirigé par Lucien Blanc apparaît comme une tentative de revenir à un état antérieur à la scission des tours d'Orléans, un temps mythique où tous les corps fraternisaient et où n'existaient pas encore ces fractions rivales de Devoir et de Devoir de Liberté. Lucien Blanc tendra encore la main, lors du congrès de 1889 qui vit naître l'Union Compagnonnique, aux sociétés et Compagnons qui repoussaient l'idée fédérale. En vain, car si une majorité de corps y avait délégué un représentant pour prendre des décisions au nom de sa société, ce qu'ils firent, quelques autres n'envoyèrent pas de délégués, ou bien rejetèrent la future Union.

Mais l'Union Compagnonnique était en marche. Dès 1889, s'appuyant sur un réseau de 40 villes, et s'inspirant des idéaux de fraternité et de tolérance de Perdiguier, Piron, Guillaumou, Lucien Blanc, etc., elle va accueillir des corporations très diverses de par leur métier et leurs rites. Il en résultera dix ans plus tard une fusion des rites qui fera de l'Union Compagnonnique un « troisième rite », à côté de celui de Maître Jacques, du Père Soubise et du roi Salomon.

Le fossé va s'accroître entre les sociétés et les Compagnons restés fidèles au Devoir et ceux qui adhèrent à l'Union. Globalement, les corps qui ont refusé de s'intégrer à celle-ci sont ceux des métiers qui ont peu été touchés par l'industrialisation et la mécanisation : les Compagnons



passants charpentiers du Devoir, les Compagnons passants couvreurs, les Compagnons menuisiers du Devoir, les serruriers du Devoir, les maréchaux-ferrants, les charrons, les doleurs et les boulangers. Il ne reste donc plus beaucoup de corporations des 28 du Devoir mentionnées sur le tableau de 1807 (portées à 32 au milieu du XIX^e siècle, après la naissance des cordonniers, sabotiers, boulangers et tisseurs) !

À l'inverse, après 1889, l'Union Compagnonnique regroupe 18 corporations entières (corps actifs et anciens), dont un corps actif du rite de Soubise (celui des plâtriers) et 5 corps actifs du rite de Salomon : les menuisiers et serruriers, les tonneliers-foudriers, les couvreurs du Devoir de Liberté et les tailleurs de pierre Étrangers. Ils seront rejoints en 1905 par un petit corps non reconnu dans son rite, celui des boulangers du Devoir de Liberté. Quant au Devoir de Maître Jacques, il comprend des vitriers, des selliers, des sabotiers-formiers, des toiliers, des tondeurs de draps, des teinturiers, des chapeliers, des vanniers, des tourneurs, des forgerons, des bourreliers-harnacheurs, puis, en 1892, des tanneurs-corroyeurs, et enfin des poêliers, ferblantiers, couteliers, fondeurs (les Quatre corps). Tous rejoignent l'Union Compagnonnique entre 1889 et 1900.

Le Père Soubise (à g.), le roi Salomon (au centre), Maître Jacques (à dr.) : la réunion des trois rites symbolisés par les trois fondateurs du Compagnonnage inspire la Fédération Compagnonnique de tous les Devoirs réunis, fondée en 1874 par Lucien Blanc.

Honneur aux hommes d'élite,
lithographie du Compagnon tisseur Bourguet, vers 1875.

L'Union comporte aussi des demi-corps actifs : il s'agit de sociétés actives dont une fraction a adhéré à l'Union tandis qu'une autre est restée fidèle au Devoir, y compris, parfois, à l'échelle locale, dans une même ville ! Il y en a 4 du rite de Maître Jacques (des cordonniers-bot-tiers, des bourreliers-harnacheurs, des boulangers, des tisseurs-ferran-diniers) et un du rite de Salomon (une chambre de charpentiers du Devoir de Liberté).

Elle a enfin intégré des corps de Compagnons remerciés : 7 de Maître Jacques et 2 du Père Soubise (ces derniers sont des charpentiers et des couvreurs, qui adhèrent à l'Union en tant qu'individus mais pas en tant que corps actifs).

Il faut aussi observer que l'Union s'amplifie en intégrant de nouvelles corporations par filiation, comme auparavant : ainsi, pour tenir compte de l'évolution des techniques, les cloutiers donnent naissance aux mécaniciens. À l'époque, l'entrée de ce métier fut provoquée par les Compagnons Laborie et Gaboriau et souleva d'énormes protestations dans le camp des Compagnons restés fidèles au Devoir. Mais eux-mêmes, en 1924, donneront naissance aux Compagnons mécaniciens du Devoir (selon un parrainage un peu confus au départ, puisque, chacun de leur côté, les serruriers, les maréchaux-ferrants et les forgerons recevront des mécaniciens comme corps similaires aux leurs durant quelques années). La nécessité d'intégrer cette nouvelle corporation dans le Compagnonnage n'avait pas été perçue avec la même urgence par les uns et les autres.

À la veille de la Grande Guerre, le paysage compagnonnique est donc composé d'une grande part de corps ayant en tout ou partie adhéré à l'Union Compagnonnique et d'un grand nombre de nouvelles corporations inconnues dans le passé (les mécaniciens, mais aussi les fleuristes, les peintres, les maçons, les cuisiniers, les pâtisseries, les typographes, etc.). Les nouveaux Compagnons sont reçus selon un rituel où sont associés les éléments fondamentaux du Compagnonnage des trois fondateurs, puis « instruits » dans le rite (les traditions) de leur corporation-mère.

Face à l'Union, subsistent des Compagnons du Devoir qui sont soit isolés (ils n'ont plus d'activité mais n'ont pas voulu rejoindre l'Union), soit présents au sein de cayennes et de chambres actives dans diverses villes. Une corporation comme celle des blanchers-chamoiseurs, aux idées très proches de celles de l'Union, n'y adhérera pourtant pas en tant que corporation et s'éteindra au début du XX^e siècle. À titre isolé, des Compagnons blanchers-chamoiseurs rejoindront l'Union.

Il ne subsiste enfin qu'un seul corps actif du Devoir de Liberté, celui des charpentiers ou « Indiens ».

10. – L'ENTRE-DEUX-GUERRES OU LA VAINNE RECHERCHE D'UNE COHABITATION POSITIVE.

La guerre de 1914-1918 va encore bouleverser l'arbre des rites. Durant quatre ans, les Compagnons de tous métiers et de tous rites vont être mobilisés, se côtoyer dans les tranchées et, hélas, y mourir en masse.

À l'issue de la guerre, il est devenu évident pour les survivants que le temps des querelles entre Compagnons est révolu. Le Compagnonnage est sorti affaibli du conflit et il faut le sauver, le reconstruire, le fédérer à nouveau. De plus, la société a changé : les femmes ont accédé au monde du travail industriel, la voiture et le tracteur sont en passe de remplacer le cheval, les mentalités sont en train d'évoluer.

C'est en tenant compte de ces facteurs qu'entre en scène en 1919 la Fédération intercompagnonnique de la Seine. Ce groupement de sociétés exclusivement du Devoir était né avant la guerre et se présentait comme une structure de contacts entre Compagnons du Devoir. Après la guerre, elle y admet l'Union Compagnonnique. Puis, dans les années 1920-1930, la F.I.S. fait des émules et se développent d'autres groupements du même type, à l'échelle départementale ou régionale : la fédération régionale des Charentes, celle du Rhône, celle du Sud-ouest, etc.

La tendance au regroupement s'accroît après 1923, quand émerge la Fédération Générale du Compagnonnage, sous l'impulsion des Compagnons maréchaux-ferrants du Devoir, de l'Union Compagnonnique et des Compagnons tisseurs-ferrandiniens du Devoir. Même si l'idée de cette fédération générale n'entraîne pas l'adhésion de tous, on voit un nombre assez important de corporations s'y rallier, d'autant plus qu'il ne s'agit plus, cette fois-ci, de fonder une « Union Compagnonnique-bis », mais seulement de fédérer des groupements régionaux auxquels ont adhéré des corporations de divers rites. Mais la Fédération Générale, de plus en plus contestée, ne prendra jamais véritablement corps et restera inachevée, malgré tous les efforts de son président, le Compagnon maréchal-ferrant Ernest Boyer. Elle s'éteindra officieusement au moment où la France entrera en guerre, en 1939 ; elle ne comportait plus que deux sociétés : l'Union Compagnonnique et les quelques membres de la corporation des tailleurs de pierre du rite de Salomon, « rétablie » en 1923.

L'entre-deux-guerres est une période particulièrement confuse lorsqu'il s'agit de situer les rameaux de l'arbre des rites les uns par rapport aux autres. Par exemple, le nom de certaines sociétés se modifie pour tenir compte des transformations apparues dans les métiers : il en est ainsi, après la guerre, des Compagnons bourreliers-harnacheurs du Devoir qui décident de se dénommer « Compagnons selliers » (congrès de Tours, 1926) puis, en 1932, « Compagnons selliers, bourreliers-harnacheurs et parties similaires » (ce dernier terme permettant de recevoir notamment des maroquiniers). Ce changement de nom, ce passage de « bourreliers » à « selliers », ne doit pas faire oublier qu'au XIX^e siècle les Compagnons bourreliers du Devoir et les Compagnons selliers du Devoir constituaient pourtant deux corps distincts, et que le second, très affaibli dans les années 1870, avait fini par adhérer à l'Union Compagnonnique, disparaissant ainsi du Devoir en tant que corporation autonome.

Ces « nouveaux » Compagnons selliers (d'après 1926) vont à leur tour essayer de faire « sortir » une vieille corporation du cuir qui s'était éteinte en 1892 en adhérant à l'Union Compagnonnique. Il s'agit de celle des tanneurs-corroyeurs du Devoir. En 1930 et 1935, deux réceptions eurent lieu à Tours sous l'égide des selliers et trois Compagnons



Albert Bernet (au centre, sa couleur d'Étranger en étoile), à Orléans en 1929.

Détail d'une carte postale.

Maurice Puisais, l'un des derniers Compagnons tourneurs du Devoir, reçu à Tours en 1930, photographié dans son atelier.



Pierre Louis, « Limousin le Cœur fidèle » (à droite) et Charles Cosroge, « Bordelais l'Ami de l'Union », C.M.D.D.L.

Photographie, coll. M.-M. Moreau.



tanneurs-corroyeurs du Devoir furent reçus. Mais cette tentative de renaissance n'eut pas de suite.

Le même processus s'observe en 1923, lorsqu'un vieux Compagnon tailleur de pierre Étranger, Louis Potard, « Joli Cœur de Bourgueil », qui avait adhéré à l'Union avec toute sa corporation, à la fin du XIX^e siècle, va essayer de redonner une autonomie à sa société en recevant, avec le concours des Indiens et d'autres Compagnons du rite de Salomon, l'architecte Albert Bernet et le sculpteur Dintra. Trois autres Compagnons Étrangers s'ajoutèrent à ces deux Compagnons, mais la société des « néo-Étrangers » ne parvint pas non plus à prendre de l'essor.

L'entre-deux-guerres est une période confuse où les Compagnons de différentes villes prennent des initiatives sans en référer aux autres corporations du même Devoir : on l'a vu lorsque, dans les années 1925, les serruriers, les maréchaux et les forgerons reçoivent, chacun de leur côté, ici et là, des Compagnons mécaniciens.

Les Compagnons menuisiers du Devoir essayeront pour leur part, mais sans succès, de relancer les Compagnons tourneurs sur bois dans les années 1930, en recevant à Tours quelques bons professionnels.

Les serruriers du Devoir recevront également un Compagnon vitrier, renouant ainsi les liens qui unissaient ces deux corps depuis l'Ancien Régime. Là encore, l'initiative restera isolée.

Autre tentative de « sortie » d'un corps adhérent à l'Union Compagnonnique, mais cette fois-ci couronnée de succès : la renaissance des Compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté, sous l'impulsion de Pierre Louis, en 1926. Ce Compagnon, initialement reçu selon les rites de l'Union, va être à nouveau reçu selon les rites des Gavots de Bordeaux et redonner une autonomie à sa corporation.

Nouvelles dénominations, corporations s'adjoignant des « métiers similaires », réceptions isolées de Compagnons de métiers éteints ou « sortie » de corps adhérent depuis trente ou quarante ans à l'Union,



Compagnons selliers du Devoir réunis pour la Saint-Jean, à Lyon, en 1930.

Remarquer, au deuxième rang, la présence d'un Compagnon menuisier du Devoir de Liberté (7^e, de g. à dr.).

Don M. Bossu au Musée du Compagnonnage, Tours.

rien n'est simple durant l'entre-deux-guerres et l'arbre des rites continue à produire des branches tortueuses.

Par ailleurs, les réceptions sont de moins en moins souvent des cérémonies « cloisonnées », réservées aux seuls Compagnons de la corporation du futur reçu. C'est ainsi qu'on voit l'Union inviter à ses réceptions des Compagnons du Devoir de divers métiers; on voit des Indiens inviter des Compagnons maréchaux, etc. Chacun va chez l'autre et la tentation est grande de « picorer » chez les uns ce qui semble intéressant pour l'intégrer dans son propre rituel.

Comme toujours en pareil cas, devant le sentiment de perte de l'identité du Devoir, une partie des Compagnons réagit en 1932 en mettant en place le « bloc » des « vieux Devoirs ». Ainsi naît la Confédération Salomon-Jacques-Soubise, regroupant les sociétés du Devoir et du Devoir de Liberté, ainsi que plusieurs fédérations régionales. Face à cette alliance, ne subsiste que les sociétés ralliées à la Fédération Générale, c'est-à-dire l'Union Compagnonnique et le groupuscule des tailleurs de pierre Étrangers.

La situation était celle-ci à la veille de la seconde guerre mondiale. La suite va entraîner de nouveaux bouleversements dans l'arbre des rites.

11. – CINQ RITES EN TROIS SOCIÉTÉS.

En 1941 se met en place l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir. Elle tient ses premières assises cette année-là et y sont conviées les principales corporations : les selliers-bourreliers, les cordonniers, les forgerons-mécaniciens, les maréchaux, les menuisiers, etc. En 1943, d'autres corporations la rejoignent : les couvreurs, les tailleurs de pierre, les derniers cordiers, les charrons-menuisiers en voiture, les doleurs, les tisseurs-ferrandiniers. À cette époque, les menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté sont, eux aussi, assez favorables à l'Association ouvrière. Pour sa part, l'Union Compagnonnique commence



Compagnons charpentiers du Devoir et du Devoir de Liberté, reconnaissables à leurs couleurs, réunis pour la Saint-Joseph 1946, à Tours.

par adhérer à l'Association en 1942 mais s'en éloigne peu à peu. Trois ans plus tard, elle rompt définitivement avec elle lors du congrès qu'elle organise à Montauban.

En 1945 se produit alors un événement déterminant dans l'histoire du Compagnonnage du demi-siècle écoulé : la quasi-totalité des Compagnons Passants charpentiers du Devoir et les Compagnons charpentiers du Devoir de Liberté fusionnent, créant un nouveau rite. C'est le premier rite *fusionné* Soubise-Salomon, d'où la nouvelle dénomination des Compagnons reçus selon ce rite : les Compagnons charpentiers *des Devoirs*. Un autre corps en naîtra en 1952, celui des maçons-tailleurs de pierre des Devoirs.

À la fin de cette année-là, ces deux corps réagissent à la volonté de quelques Compagnons charpentiers reçus selon le rite de Soubise antérieurement à la fusion de 1945, de rejoindre l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir. On sait en effet que les charpentiers des Devoirs n'avaient pas souhaité y adhérer. Face à l'Association Ouvrière se constitue donc la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment. Cette fédération de corporations et de rites est formée, on l'a vu, des charpentiers des Devoirs et des maçons-tailleurs de pierre des Devoirs (tous deux de rites fusionnés Salomon-Soubise), mais aussi des Compagnons menuisiers et serruriers du Devoir de Liberté (rite de Salomon) et d'une partie des Compagnons Passants couvreurs, zingueurs, plombiers et plâtriers du Devoir (rite de Soubise). D'une partie

seulement, car cette corporation s'est scindée en deux : l'une demeurant à l'Association Ouvrière, l'autre rejoignant la Fédération Compagnonnique. Il y eut aussi, durant quelques années, des Compagnons serruriers du Devoir (du rite de Maître Jacques), qui avaient refusé de rejoindre l'Association Ouvrière ou s'en étaient séparés. Ils donnèrent naissance à d'autres serruriers du Devoir, avec l'appui des charpentiers des Devoirs, mais ils ne parvinrent pas à constituer un groupe assez nombreux et homogène.

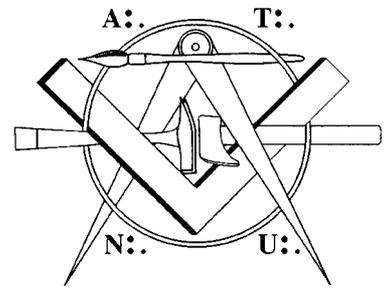
Cinquante ans ont passé et à l'aube du XXI^e siècle, le paysage compagnonnique est désormais stabilisé en cinq rites qui ne se confondent pas avec les trois mouvements que sont l'Union, l'Association et la Fédération.

À l'Union, il est pratiqué un rite « trinitaire » Jacques-Soubise-Salomon, quel que soit le métier exercé par le Compagnon. À l'Association, la majeure partie des corporations du Devoir pratique le rite de Maître Jacques (avec de nombreuses variantes d'un corps à un autre) tandis que les charpentiers, les couvreurs, les plombiers et les plâtriers du Devoir pratiquent le rite de Soubise. Enfin, à la Fédération, quatre rites sont pratiqués : un rite fusionné Salomon-Soubise chez les charpentiers et les maçons-tailleurs de pierre des Devoirs, le rite de Salomon chez les menuisiers, serruriers et ébénistes du Devoir de Liberté, le rite de Soubise chez les couvreurs, plombiers, zingueurs et plâtriers. Et depuis peu une corporation y pratique le rite de Maître Jacques : il s'agit de celle des peintres-vitriers du Devoir, enfants des maréchaux-ferrants avignonnais, fondés en 1978 mais intégrés depuis 2000 seulement à la FCMB.

Cet exposé serait incomplet si l'on ne signalait pas qu'il existe des sociétés se réclamant du Compagnonnage, ou nées d'un membre de l'une des associations de Compagnons, mais qui, de par leur rupture avec le tronc organique, ou même de par leur absence de lien avec ce tronc, voient leur création devenir « irrégulière ». Ces groupements ne sont donc pas cités par les Compagnons dans leur arbre. On peut donc rencontrer des hommes de métier se réclamant du Compagnonnage, mais qui ne sont pas reconnus par ses composantes actuelles.

L'intérêt de ce constat est de mettre en lumière l'attrait du Compagnonnage, qui, par sa force, tire sans cesse de la sève de cet arbre séculaire qui repose sur la reconnaissance tacite de ses diverses composantes.

En conclusion, aujourd'hui l'approche de l'arbre des rites est plus complexe que par le passé. En apparence, on pourrait penser le contraire, puisque la trentaine de corporations jadis indépendantes les unes des autres est désormais abritée au sein de trois grandes sociétés. En réalité, les rites de Salomon, Soubise, Jacques, rite « trinitaire » et rites fusionnés sont parfois représentés en même temps au sein d'une société et d'une autre et ce qui accroît la difficulté de l'approche, c'est la diversité du « patrimoine » légendaire, historique et rituel qu'ils véhiculent au sein des différentes corporations. Il y aurait enfin beaucoup à dire sur les particularismes des villes-sièges, les connexions qu'elles ont établies entre elles à certaines époques et les transformations qui en ont peu à peu résulté pour l'ensemble du tour de France. Je m'en tiendrai là ce soir et je vous remercie de votre attention.



Blason des Compagnons peintres-vitriers du Devoir, associant à l'équerre et au compas entrecroisés, le pinceau des peintres, le marteau des vitriers et le brochoir des maréchaux-ferrants, leurs « pères » en Devoir.